

COMMUNIQUE DE PRESSE

Travaux d'aménagement portuaires liés au BREXIT : aides financières de l'Union Européenne

La sortie du Royaume Uni de l'Union Européenne effective depuis janvier 2022 a eu pour conséquence le rétablissement des contrôles douaniers et phytosanitaires aux points d'accès frontaliers en France, dont les ports qui accueillent un trafic transmanche et a nécessité d'importants travaux d'aménagement.

Le port de Caen-Ouistreham, particulièrement concerné par la liaison avec Portsmouth qu'il abrite, n'est pour l'heure, pas aménagé ni organisé pour faire face à cette charge supplémentaire qui nécessitera la mobilisation d'importants espaces nouveaux.

Aussi, il est nécessaire d'aménager son terminal transmanche pour **maintenir l'activité transmanche** et ainsi **garantir un haut niveau de fluidité**.

Grâce au futur déplacement des locaux des Phares et Balises et des ateliers de Ports de Normandie à Ouistreham, **des espaces nouveaux vont être créés**, le terminal sera étendu et pourra accueillir les contrôles douaniers et phytosanitaires post Brexit.

Cette opération comprend 3 grands volets :

- La démolition des locaux actuels des Phares et Balises et leur relocalisation sur le terre-plein Est du port de Ouistreham
- La démolition des locaux actuels des ateliers de Ports de Normandie à Ouistreham et leur relocalisation à Ranville sur un terrain situé dans le domaine portuaire.
- Le réaménagement du terminal transmanche

Avant le Brexit, les temps d'escale des navires du port de Caen-Ouistreham étaient d'environ 1h30. Depuis le Brexit, leur durée est identique. Cela dit, il est nécessaire de modifier le terminal afin de conserver ce temps d'escale, indispensable à la survie économique de la ligne. Dès lors les travaux, dont les études sont la phase préparatoire, vont permettre au terminal du port de Caen-Ouistreham de fonctionner normalement.

Pour financer ces mêmes études, **l'Union Européenne a apporté son soutien** au travers d'une subvention à hauteur de 76 954,67 € pour le port de Caen-Ouistreham.

En ce qui concerne **le port de Cherbourg**, à la suite du Brexit, il était nécessaire d'adapter les infrastructures de son terminal transmanche pour pouvoir faire face aux besoins de contrôles supplémentaires des biens et des personnes. Ainsi, depuis 2019, **l'organisation générale du terminal transmanche a été revue** du fait de la **double destination possible depuis le port vers l'Irlande et vers le Royaume-Uni**.

Les travaux ont consisté à dévier une partie du boulevard maritime (boulevard Félix Amiot) afin **de libérer des emprises nécessaires aux derniers aménagements liés au Brexit** (parking sécurisé pour les poids lourds). **L'amélioration de la circulation va permettre de maintenir le niveau de fluidité du passage des marchandises et des passagers**. Avant le Brexit, les automobilistes pouvaient accéder

sans encombres au terminal. Depuis le Brexit, le rondpoint des Mielles est congestionné. Dès lors les travaux ont permis son désengorgement et les passagers accident dorénavant normalement au terminal. De plus, les touristes en provenance du Royaume-Uni sont obligés de passer par ce rond-point lorsqu'ils traversent la ville d'est (port) en ouest (lieux touristiques). En effet, c'est dans cette partie de la ville que se trouvent des lieux appréciés comme La Cité de la Mer.

Les travaux ont donc un double impact positif : **maintenir l'accessibilité du terminal pour les passagers véhiculés ainsi que l'attractivité de la ville de Cherbourg.**

Pour financer ces travaux, **l'Union Européenne a apporté son soutien** à hauteur de 1M€.



UNION EUROPÉENNE

À PROPOS DE PORTS DE NORMANDIE

Propriétaire et gestionnaire des ports de Caen-Ouistreham, Cherbourg et Dieppe, Ports de Normandie ce sont : 9 000 emplois directs et indirects / 435 M€ investis en Normandie depuis sa création en 2007 / 100 ha dédiés aux Energies Marines Renouvelables, une base de maintenance à Caen-Ouistreham et une autre à venir sur Dieppe / 2 millions de passagers transmanche par an / 6.5 millions de tonnes de marchandises par an / Près de 60 escales croisières par an et plus de 100 000 croisiéristes / 3 200 anneaux de plaisance, un port à sec et 33 000 nuitées-7500 visiteurs par an / + de 12 000 T de poissons soit 1/3 du tonnage pêche déclaré en Normandie / + de 300 mises à sec/an.

Ports de Normandie est le fruit de l'alliance de la Région Normandie, des départements du Calvados, de la Manche et de Seine Maritime et des Agglomérations de Caen la Mer, Le Cotentin et Dieppe Maritime, au service du développement économique de leurs territoires. Retrouvez toutes les informations à propos de Ports de Normandie sur portsdenormandie.fr

Contacts presse : Marie-Agnès Gérin 06 71 90 70 87 – marie-agnes.gerin@portsdenormandie.fr ou Anne Pétri-Maillard 02 31 53 64 53 / 06 23 50 48 99– anne.petri-maillard@portsdenormandie.fr